



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévisibilité des activités pour l'hôtellerie saisonnière face au covid-19

Question écrite n° 28761

Texte de la question

M. Éric Diard interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés rencontrées par les services hôteliers saisonniers en raison de l'épidémie de covid-19. En effet, si les mesures de confinement mises en places depuis le 17 mars 2020 emportent de lourdes conséquences économiques pour les hôtelleries saisonnières telles que les campings, celles-ci souffrent d'un important manque de visibilité quant à la possibilité pour eux de poursuivre leur saison, qui a démarré avec les vacances de Pâques. L'objectif d'un début de confinement a été évoqué par le Président de la République pour le 11 mai 2020, au cours de son allocution télévisée du 13 avril 2020. Cependant, les conditions de mise en œuvre de ce déconfinement, quand il devra avoir lieu, sont encore floues, particulièrement pour les hôtelleries saisonnières. Ces dernières ont notamment besoin de visibilité sur un éventuel calendrier, lié à la situation sanitaire du pays et de la région dans laquelle elles se trouvent, afin de savoir si elles peuvent enregistrer ou non des réservations pour les mois de juin à août 2020, qui constituent l'essentiel de leur activité annuelle. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de donner aux hôtelleries saisonnières la visibilité et les moyens nécessaires de se préparer à tous les cas de figure qui se présenteront à elles au cours de l'été 2020 dans ce contexte de lutte contre l'épidémie de covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28761

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2909

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)